



(12)

## DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(21) Numéro de dépôt : **93420237.5**

(51) Int. Cl.<sup>5</sup> : **A47F 5/02, A47F 5/08,  
A47F 7/02**

(22) Date de dépôt : **09.06.93**

(30) Priorité : **09.06.92 FR 9207226**

(72) Inventeur : **Tolo, Jean-Pierre  
49 Chemin du Fort de Bregille  
F-25000 Besançon (FR)**

(43) Date de publication de la demande :  
**15.12.93 Bulletin 93/50**

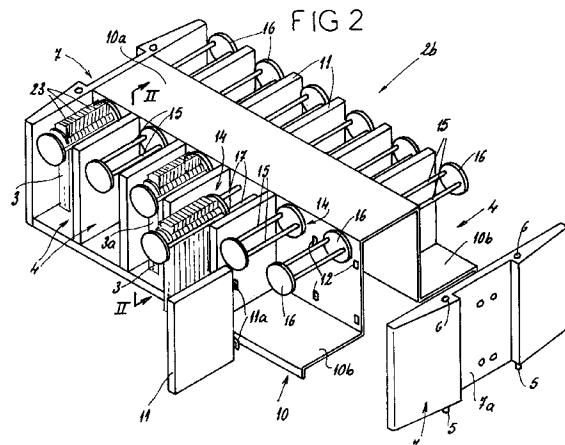
(74) Mandataire : **Maureau, Philippe et al  
Cabinet GERMAIN & MAUREAU BP 3011  
F-69392 Lyon Cédex 03 (FR)**

(84) Etats contractants désignés :  
**AT BE CH DE ES GB IT LI LU NL**

(71) Demandeur : **BRASPORT-SUPERCUIR  
Rue de la Gare  
F-25690 Avoudrey (FR)**

### (54) Dispositif de présentation à la vente de bracelets de montres.

(57) Ce dispositif comprend des pièces de forme et de dimensions correspondant sensiblement à celles des boîtiers de montres, sur deux extrémités opposées desquelles les brins (3a) des bracelets (3) peuvent être montés de manière amovible et de la même manière que sur un véritable boîtier de montre, les montres factices (23) ainsi constituées étant destinées à être placées sur les tiges (15) d'un présentoir avec possibilité de retrait, de telle sorte qu'un consommateur puisse essayer une montre factice (23) à son poignet.



La présente invention concerne un dispositif de présentation à la vente de bracelets de montres.

Il est bien évidemment primordial, dans la vente de produits vestimentaires, de permettre à l'acheteur, d'une part, d'avoir un large choix de produits et de rendre ce choix facile par un présentoir approprié, et, d'autre part, d'essayer le produit sur lui-même afin de vérifier si les dimensions et l'aspect de ce produit correspondent à ce qu'il désire acheter.

Les bracelets de montres sont actuellement présentés à la vente de manière très banale, c'est-à-dire disposés côté à côté sur un panneau support placé sous une vitre.

Outre sa banalité, ce mode de présentation a pour inconvénients de n'être pas très attractif, de ne pas permettre au consommateur de toucher les produits pour pouvoir se faire immédiatement une idée de leur qualité, de ne lui offrir qu'un choix limité et de ne pas lui permettre d'essayer les bracelets sur lui-même.

La présente invention vise à remédier à l'ensemble de ces inconvénients.

A cette fin, le dispositif de présentation qu'elle concerne comprend des pièces de forme et de dimensions correspondant sensiblement à celles des boîtiers de montres, sur deux extrémités opposées desquelles les brins des bracelets peuvent être montés de manière amovible et de la même manière que sur un véritable boîtier de montre, les montres factices ainsi constituées étant destinées à être placées sur les tiges d'un présentoir avec possibilité de retrait, de telle sorte qu'un consommateur puisse essayer une montre factice à son poignet.

Grâce à l'invention, le consommateur a un accès direct au produit, dispose d'un large choix du fait du grand nombre de produits qu'il est possible de placer sur une tige et, surtout, peut essayer le bracelet sur son poignet même et apprécier si celui-ci correspond à ce qu'il désire acheter.

Avantageusement, chaque pièce est constituée par deux éléments assemblables l'un à l'autre de manière amovible, l'un des éléments comprenant les axes d'engagement des brins du bracelet et l'autre des moyens d'arrêt empêchant le retrait des brins après leur mise en place sur les axes et assemblage des éléments l'un à l'autre.

Tout risque de séparation fortuite des pièces et des brins est ainsi empêché.

De préférence, au moins l'une des faces d'assemblage de ces éléments présente un évidemment central permettant d'aménager, lorsque les éléments sont assemblés l'un à l'autre, un logement de réception des axes de montage des brins du bracelet sur le boîtier d'une montre.

Le dispositif peut comprendre en outre des moyens pour empêcher le retrait non autorisé des montres factices hors des tiges ou la séparation non autorisée des deux éléments constitutifs des pièces

de support des brins.

Avantageusement, les moyens d'accrochage des pièces aux tiges du présentoir sont prévus pour permettre le pivotement au moins partiel des montres factices dans un plan perpendiculaire à l'axe des tiges. Le consommateur passe en revue les différents bracelets portés par une tige et peut, grâce audit pivotement, faire sortir un des bracelets de la rangée de montres factices afin de parfaitement le visualiser.

Les brins des bracelets sont, de préférence, présentés à la vente en étant rabattus l'un contre l'autre : à cet effet, les tiges du présentoir sont, en fait, constituées chacune par deux tiges parallèles entre lesquelles se glissent les montres factices, les moyens d'accrochage des pièces en forme de boîtier de montre aux tiges étant constitués, pour chaque pièce, par deux dégagements latéraux aménageant des surfaces pour l'appui des pièces sur les deux tiges parallèles. De plus, la face arrière de chaque pièce comprend une rainure de logement de la partie du brin du bracelet replié contre elle. Ceci permet un gain d'encombrement et la possibilité de placer un plus grand nombre de montres factices sur une même tige.

L'invention concerne également le présentoir utilisable avec ces pièces.

Il comprend au moins un ensemble de tiges parallèles entre elles de support des montres factices, ces tiges étant mobiles selon leur axe entre deux positions extrêmes, dont une, rétractée, où elles sont engagées dans un caisson prévu pour les recevoir, ainsi que les montres factices qu'elles comportent, et dont une autre, sortie, où lesdites montres factices sont accessibles au consommateur.

Les caissons constituent en fait un conditionnement des produits, assurant la protection de ceux-ci pendant leur transport, leur stockage et en dehors des heures de vente.

Les caissons sont avantageusement indépendants les uns des autres et comprennent des moyens pour leur assemblage, permettant notamment leur superposition.

Ainsi, le présentoir peut être constitué de manière modulaire, simple et rapide, en associant différents caissons en fonction des produits qu'ils contiennent.

Avantageusement, les tiges comportent des petites plaquettes fixées à leur extrémité libre, qui sont visibles sur la face avant des caissons et qui supportent des indications sur les caractéristiques des bracelets engagés sur les tiges (couleur, matériau, etc...), grâce auxquelles le consommateur peut orienter son choix et sur lesquelles il prend appui pour tirer les tiges correspondantes. Un tel présentoir offre un très large choix au consommateur tout en permettant de le guider dans ce choix. Il a de plus un encombrement réduit et un aspect visuel très net.

Le présentoir peut comprendre des moyens pour le rappel des tiges en position rétractée et pour leur blocage en position complètement sortie, ainsi que,

selon une forme de réalisation perfectionnée de l'invention, des moyens de ralentissement du mouvement de rétraction des tiges.

De toute façon, l'invention sera bien comprise à l'aide de la description qui suit, en référence au dessin schématique annexé représentant, à titre d'exemple non limitatif, une forme de réalisation préférée du dispositif de présentation à la vente de bracelets de montres qu'elle concerne.

La figure 1 en est une vue générale, en élévation ;

la figure 2 est une vue en perspective partiellement éclatée et à échelle agrandie de l'un de ses sous-ensembles ;

la figure 3 est une vue de face d'un autre de ses sous-ensembles ;

la figure 4 est une vue en perspective éclatée de ce même sous-ensemble ;

la figure 5 est une vue en coupe selon V-V de figure 2 d'un autre de ses sous-ensembles ; et

la figure 6 en est une vue en coupe selon VI-VI de figure 5.

La figure 1 représente un présentoir 2 destiné à la vente de bracelets de montres 3, qui comprend un piétement 2a et une pluralité de caissons superposés 2b, cinq en l'occurrence, divisés en compartiments 4 contenant les bracelets-montres 3. Tous les bracelets-montres 3 n'ont pas été représentés sur cette figure, par souci de simplification du dessin.

Le piétement 2a peut être monté rotatif sur l'embase 2c de manière à permettre le pivotement du présentoir 2 et l'accès aux bracelets-montres 3, situés sur deux côtés opposés des caissons 2b. Le présentoir 2 peut également recevoir un élément sommital décoratif 2d.

Chaque caisson 2b est indépendant et peut être assemblé aux autres caissons 2b grâce à des doigts 5 et à des trous 6 que comprennent ses parois latérales 7 (visibles sur la figure 2), les doigts 5 d'un caisson 2b étant destinés à être engagés dans les trous 6 du caisson 2b immédiatement inférieur pour réaliser le montage du présentoir 2. Le caisson 2b inférieur est, quant à lui, monté directement sur le piétement 2a.

La figure 2 représente plus précisément un caisson 2b. Celui-ci comprend un châssis 10 constitué par une tôle pliée plusieurs fois longitudinalement pour délimiter une poutre centrale 10a et deux ailes latérales 10b. Le châssis 10 reçoit les deux parois latérales 7 précitées à ses extrémités et une pluralité de cloisons 11 montées sur lui grâce à l'engagement de pattes 11a qu'elles comprennent dans des trous 12 ménagés dans les parois latérales de la poutre 10a, ces cloisons 11 délimitant entre elles les compartiments 4 de réception des bracelets de montres 3. Les parois 7, quant à elles, présentent une partie centrale 7a évitée pouvant recevoir diverses informations destinées aux consommateurs, concernant les bracelets-mon-

tres 3.

Chaque compartiment 4 loge un coulisseau 14 destiné à supporter les bracelets-montres 3, constitué par deux tiges tubulaires parallèles 15 dont les extrémités sont solidaires de deux plaquettes en forme de disque 16, l'ensemble tiges 15-disques 16 pouvant coulisser sur des tiges 17 fixées aux parois latérales de la poutre centrale 10a.

Comme le montrent les figures 2 et 3, les bracelets-montres 3 sont montés, de manière amovible et de la même manière que sur un véritable boîtier de montre, sur deux extrémités opposées de pièces 20 de forme et de dimensions correspondant sensiblement à celles des boîtiers de montres, les brins 3a des bracelets de montres 3 étant rabattus l'un contre l'autre et les pièces 20 venant en appui sur les tiges 15, entre les disques 16, grâce à des dégagements latéraux 21 délimitant deux surfaces d'appui 22.

Les évidements 21 et les surfaces d'appui 22 sont conformés pour permettre le pivotement au moins partiel des montres factices 23 constituées par les brins 3a du bracelet 3 et les pièces 20 dans un plan perpendiculaire à l'axe des tiges 15, ainsi que cela est visible en traits mixtes sur la figure 3.

La figure 4 représente l'une des pièces 20. Celle-ci est constituée par deux éléments 20a,20b dont un, 20a, comprend les axes 25 d'engagement des brins 3a du bracelet 3 et dont l'autre, 20b, comprend deux pattes 26 dans chacune desquelles est ménagée une encoche 27, l'extrémité libre de chacun des axes 25 pouvant s'encliquer dans le fond des encoches 27, conformés en conséquence. Au moins l'une des faces d'assemblage des éléments 20a,20b présente un évidement central 28 permettant d'aménager, lorsque les éléments 20a,20b sont assemblés l'un à l'autre, un logement de réception des axes 29 de montage des brins 3a du bracelet 3 au boîtier d'une montre. En outre, la face arrière de chaque pièce 20 peut comprendre une rainure de logement de la partie du brin 3a du bracelet 3 repliée contre elle, ce qui permet un gain d'encombrement et la possibilité de placer un plus grand nombre de montres factices 23 sur une même paire de tiges 15. Une enveloppe amovible de protection, en matière plastique transparente, peut être placée sur les brins 3a des bracelets 3, de manière à les enserrer.

En pratique, le présentoir 2 peut être constitué de manière modulaire, simple et rapide, en associant différents caissons 2b en fonction des produits qu'ils contiennent. Les caissons 2b constituent un conditionnement pour les bracelets de montres 3 qu'ils contiennent, assurant la protection de ces bracelets pendant leur transport, leur stockage ou en dehors des heures de vente.

Chaque disque 16 situé sur l'extrémité libre des tiges 15 peut recevoir diverses informations sur les caractéristiques des bracelets-montres 3 portés par le coulisseau 14 correspondant (couleur, matériau,

etc...) et le consommateur, une fois son choix arrêté, tire le coulisseau 14, en prenant appui sur l'édit disque 16, pour extraire les bracelets-montres 3 correspondant à son choix hors du caisson 2b. Il peut ensuite passer en revue ces différents bracelets 3 et peut, grâce au pivotement précité, faire ressortir l'un d'eux de la rangée de montres factices 23 afin de parfaitement le visualiser.

Grâce au présentoir 2 selon l'invention, le consommateur a ainsi un accès direct aux produits, dispose d'un large choix du fait du grand nombre de produits qu'il est possible de placer sur les tiges et du grand nombre de tiges, et est orienté dans son choix grâce aux indications que comportent les disques 16 visibles sur l'extérieur des caissons 2b. De plus et surtout, les montres factices 23 peuvent être retirées des coulisseaux 14 et le consommateur peut essayer le bracelet sur son poignet même afin d'apprécier si celui-ci correspond effectivement à ce qu'il désire acheter.

Des moyens peuvent être prévus pour empêcher le retrait non autorisé des montres factices 23 hors des coulisseaux 14, tels que, par exemple, des tiges reliant la partie supérieure des deux disques 16 d'un coulisseau 14, associées à des moyens verrouillables interdisant leur retrait.

Les figures 5 et 6 représentent sous deux angles différents l'une des cloisons 11. Celle-ci est creuse intérieurement et loge un disque 30 pouvant pivoter avec friction autour d'un axe 31. Le disque 30 est relié à une tige coudée 32, qui traverse la paroi latérale 11b de la cloison 11 située du côté du coulisseau 14, grâce à une lumière horizontale 33, et qui est engagée au travers de manchons 34 solidaires des tiges 15.

Les tiges intérieures 17 sont également tubulaires et traversées chacune par un cordon élastique 35 fixé, d'une part, au disque 16 monté sur l'extrémité libre des tiges 15 et, d'autre part, à la paroi latérale de la poutre 10a du châssis 10.

En outre, la face de la paroi latérale 11b tournée du côté du coulisseau 14 comprend une platine 40 supportant une lamelle souple 41 dont l'extrémité libre présente une portion courbée 41a qui est située sur la trajectoire de l'un des manchons 34. Ce manchon 34 vient s'engager dans ladite portion courbée 41a en position sortie du coulisseau 14 (représentée en traits mixtes sur la figure 6) et est retenu en elle tant qu'une pression dans le sens de rétractation du coulisseau 14 n'est pas exercée sur le disque 16 porté par l'extrémité libre des tiges 15.

Les cordons 35 constituent des moyens de rappel des coulisseaux 14 en position rétractée et la lamelle 41, des moyens pour leur blocage en position complètement sortie

La friction du disque 30 contre la paroi 11b est telle qu'elle ne gêne pas les mouvements de sortie du coulisseau 14 mais est telle qu'elle permet de ralentir et d'amortir le mouvement de rétractation du coulis-

seau 14.

## 5 Revendications

**1 - Dispositif de présentation à la vente de bracelets de montres, caractérisé en ce qu'il comprend des pièces (20) de forme et de dimensions correspondant**

**10 sensiblement à celles des boîtiers de montres, sur deux extrémités opposées desquelles les brins (3a) d'un bracelet (3) peuvent être montés de manière amovible et de la même manière que sur un véritable boîtier de montre, les montres factices (23) ainsi constituées étant destinées à être placées sur les tiges (15) d'un présentoir (2) avec possibilité de retrait, de telle sorte qu'un consommateur puisse essayer une montre factice (23) à son poignet.**

**20 - Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que chaque pièce (20) est constituée par deux éléments (20a,20b) assemblables l'un à l'autre de manière amovible, l'un (20a) des éléments (20a,20b) comprenant les axes (25) d'engagement des brins (3a) d'un bracelet (3) et l'autre (20b) comprenant des moyens d'arrêt (26,27) empêchant le retrait des brins (3a) après leur mise en place sur les axes (25) et assemblage des éléments (20a,20b) l'un à l'autre.**

**30 - Dispositif selon la revendication 2, caractérisé en ce qu'au moins l'une des faces d'assemblage des éléments (20a,20b) présente un évidement central (28) permettant d'aménager, lorsque les éléments (20a,20b) sont assemblés l'un à l'autre, un logement de réception des axes (25) de montage des brins (3a) du bracelet (3) sur le boîtier d'une montre.**

**35 - Dispositif selon l'une des revendications 1 à 3, caractérisé en ce qu'il comprend des moyens pour empêcher le retrait non autorisé des montres factices (23) hors des tiges (15) ou la séparation non autorisée des deux éléments (20a,20b) constitutifs des pièces (20) de support des brins (3a).**

**40 - Dispositif selon l'une des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que les moyens d'accrochage (21,22) des pièces (20) aux tiges (15) du présentoir (2) sont prévus pour permettre le pivotement au moins partiel des montres factices (23) dans un plan perpendiculaire à l'axe des tiges (15).**

**45 - Dispositif selon l'une des revendications 1 à 5, caractérisé en ce que les tiges (15) du présentoir (2) sont, en fait, constituées chacune par deux tiges parallèles (15) entre lesquelles se glissent les montres factices (23), les moyens d'accrochage des pièces (20) en forme de boîtier de montre aux tiges (15) étant constitués, pour chaque pièce (20), par deux dégagements latéraux (21) aménageant des surfaces (22) pour l'appui des pièces (20) sur les deux tiges parallèles (15).**

**55 - Présentoir selon l'une des revendications 1 à 6, caractérisé en ce qu'il comprend au moins un ensemble de tiges (15) parallèles entre elles de support**

des montres factices (23), ces tiges (15) étant mobiles selon leur axe entre deux positions extrêmes, dont une, rétractée, où elles sont engagées dans un caisson (2b) prévu pour les recevoir, ainsi que les montres factices (23) qu'elles comportent, et dont une autre, sortie, où lesdites montres factices (23) sont accessibles au consommateur.

5

**8 - Présentoir selon la revendication 7, caractérisé en ce que les caissons (2b) sont indépendants les uns des autres et comprennent des moyens (5,6) pour leur assemblage, permettant notamment leur superposition.**

10

**9 - Présentoir selon la revendication 7 ou la revendication 8, caractérisé en ce que les tiges (15) comportent des petites plaquettes (16) fixées à leur extrémité libre, qui sont visibles sur la face avant des caissons (2b) et qui supportent des indications sur les caractéristiques des bracelets (3) engagés sur les tiges (15) (couleur, matériau, etc...), grâce auxquelles le consommateur peut orienter son choix et sur lesquelles il prend appui pour tirer les tiges (15) correspondantes.**

15

**10 - Présentoir selon l'une des revendications 7 à 9, caractérisé en ce qu'il comprend des moyens (34,35,41,41a) pour le rappel des tiges (15) en position rétractée et pour leur blocage en position complètement sortie, et/ou des moyens (30) de ralentissement du mouvement de rétraction des tiges (15).**

20

25

30

35

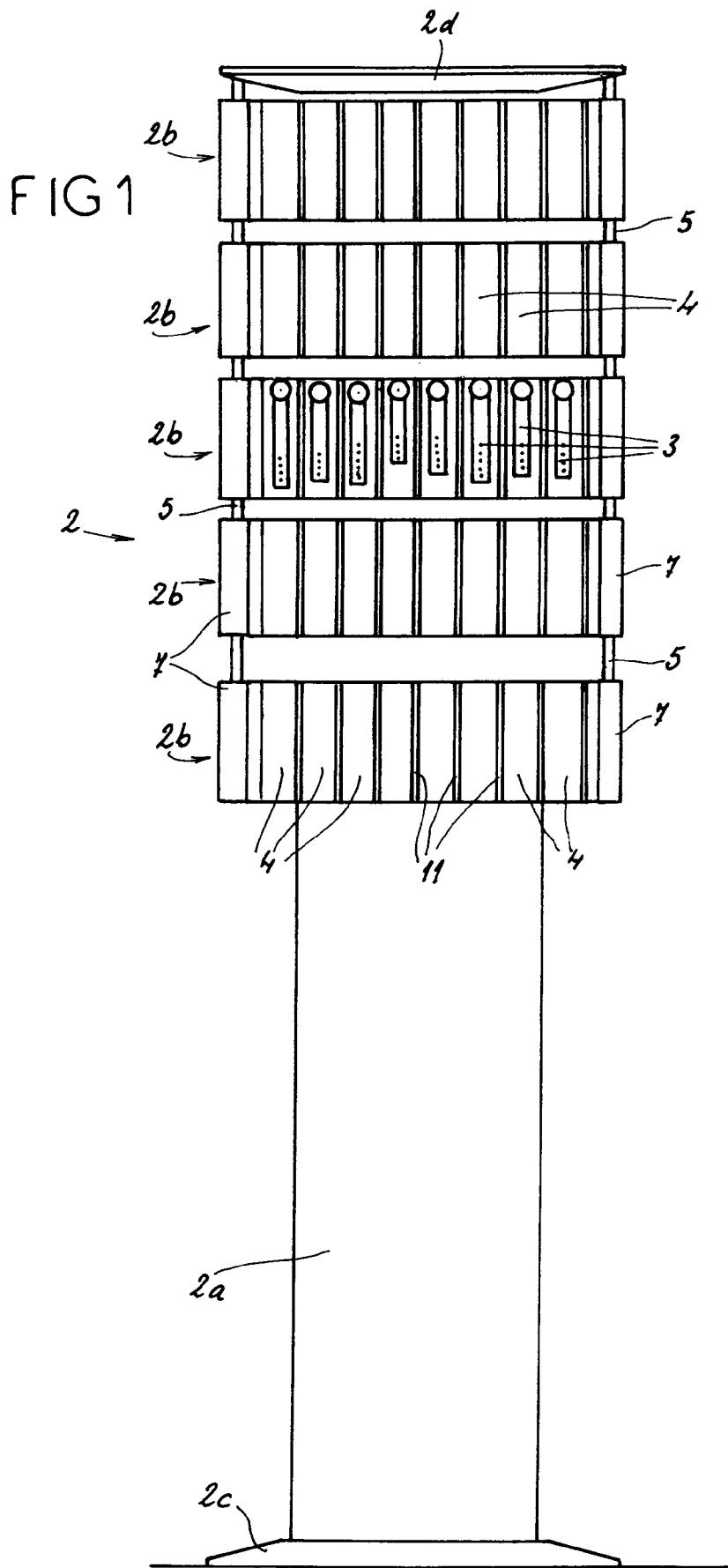
40

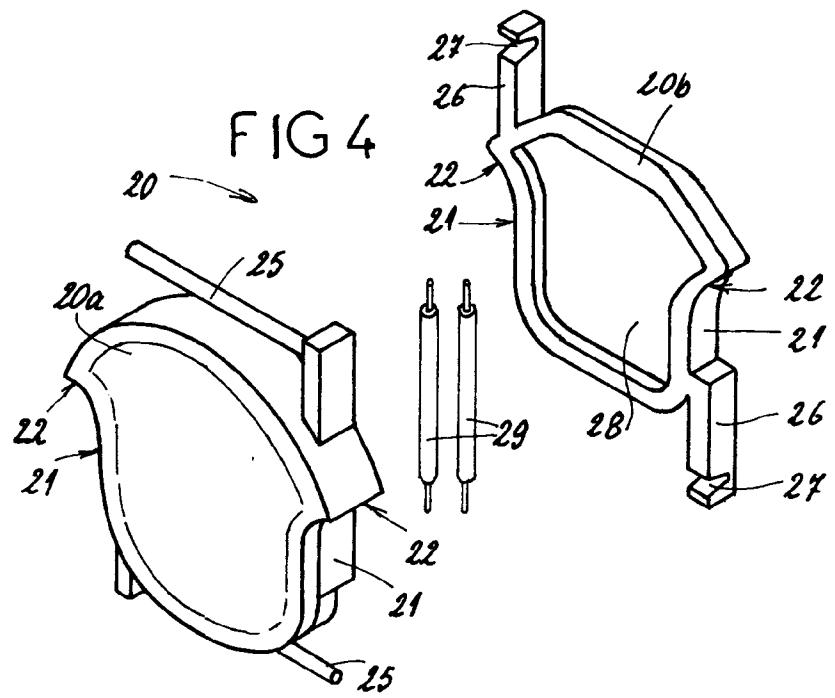
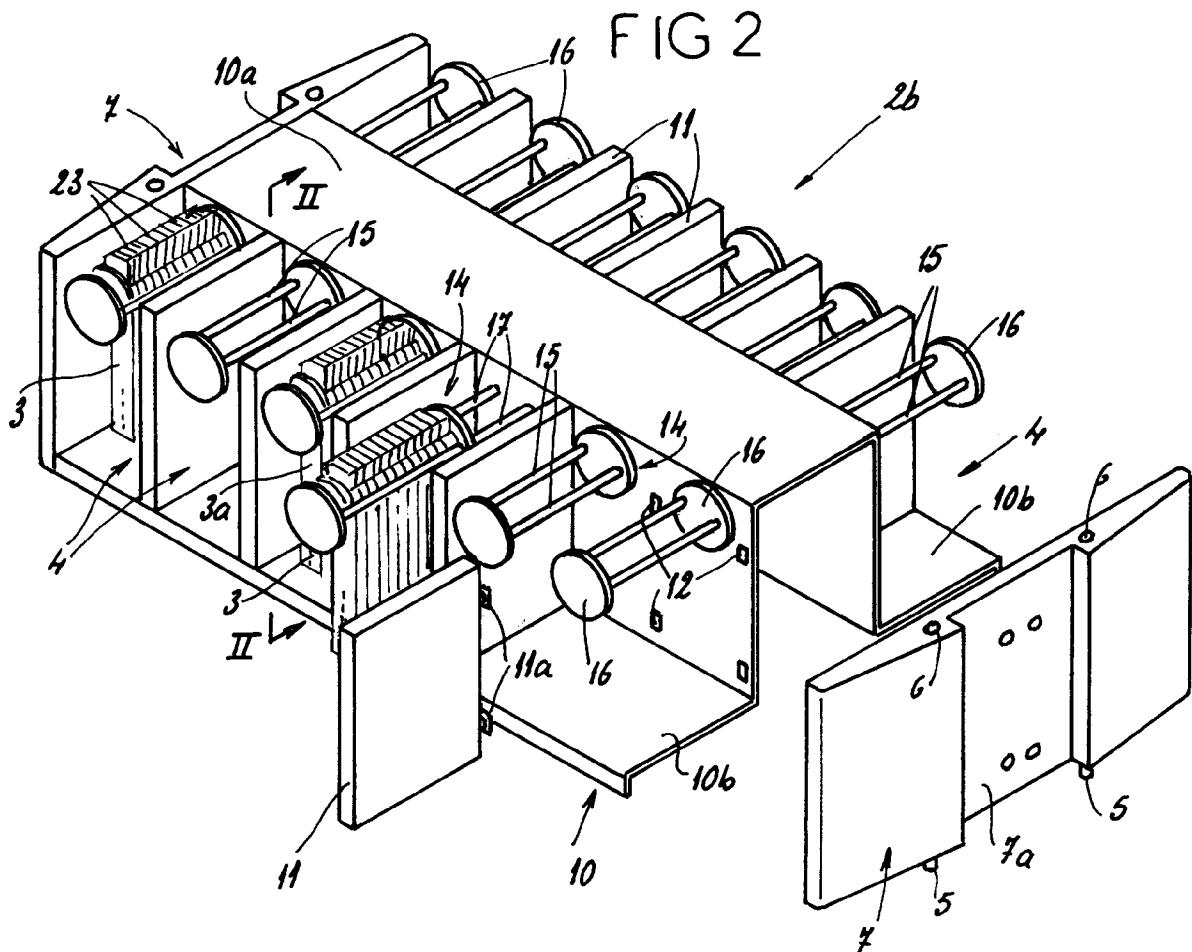
45

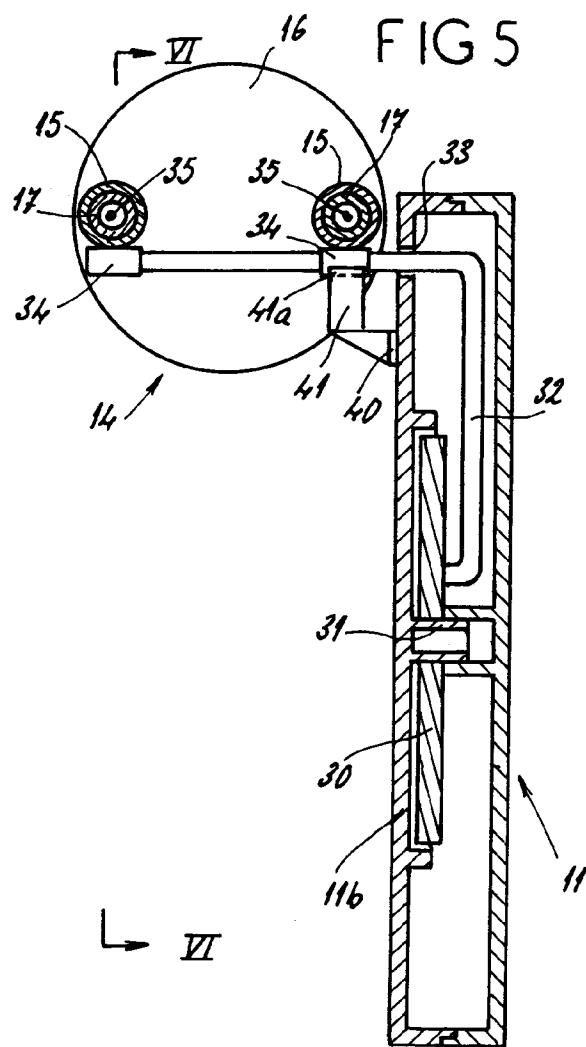
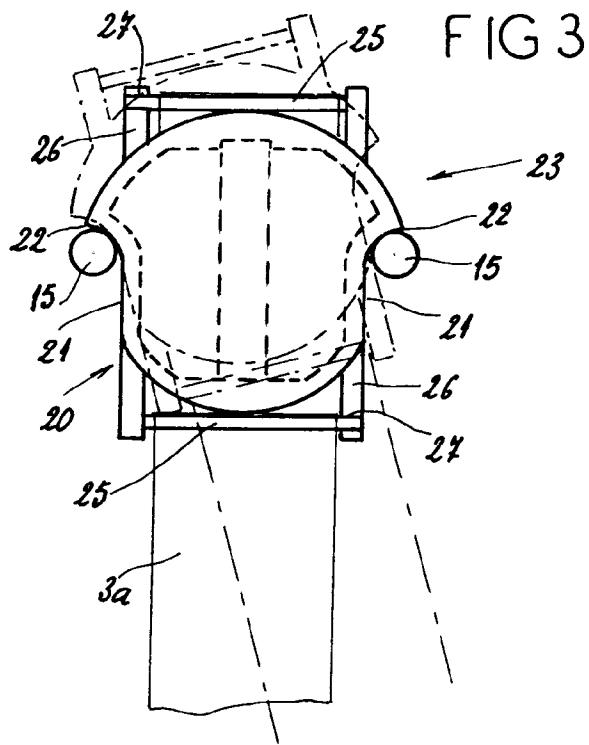
50

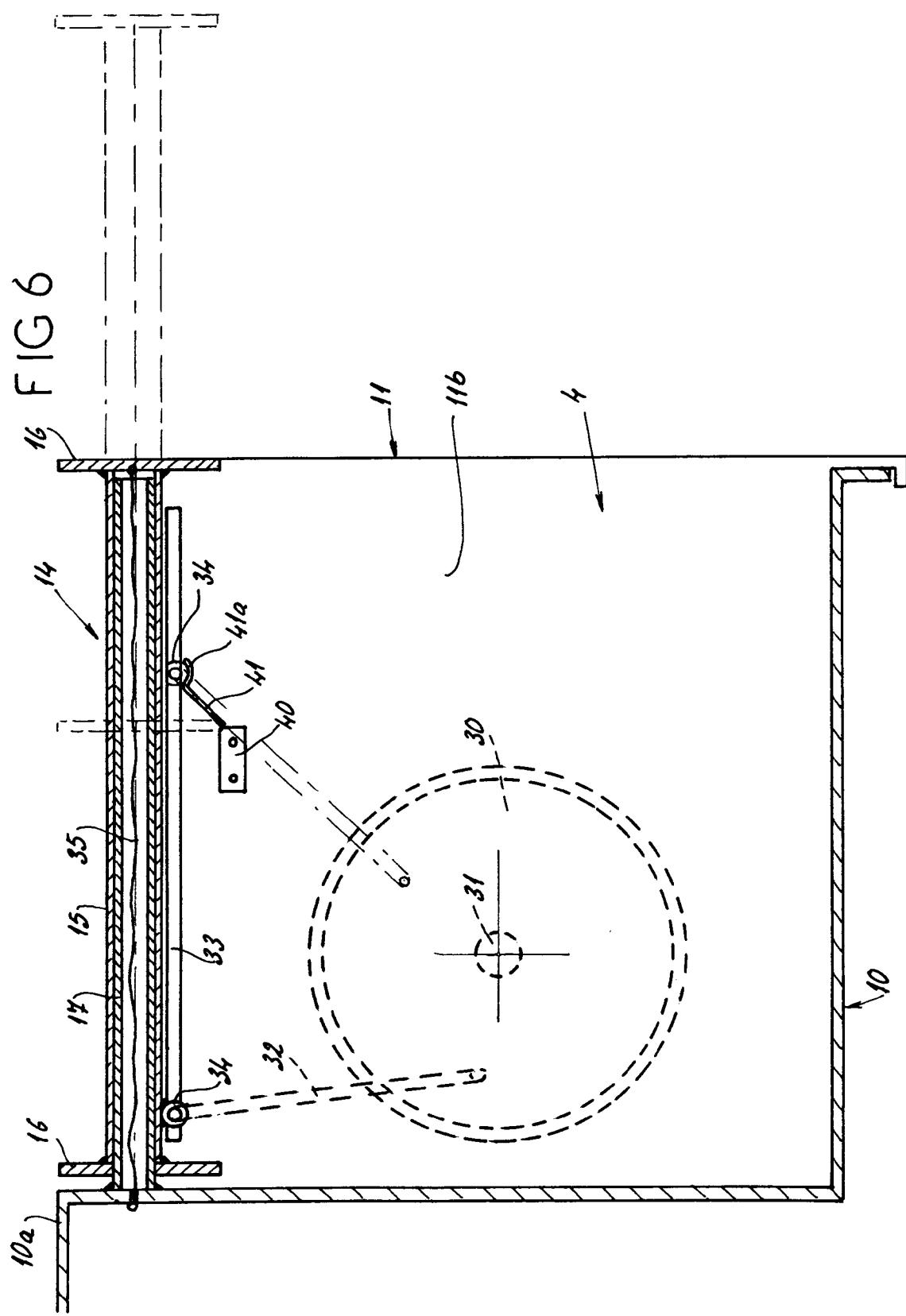
55

5











Office européen  
des brevets

## RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande  
EP 93 42 0237

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.5)
A	DE-A-25 20 696 (VELMERIG) * page 2, alinéa 1; revendication 1; figures 1,2,3,6,7 * ---	1,5	A47F5/02 A47F5/08 A47F7/02
A	DE-B-26 39 288 (REINHOLD WAUER) * revendication 1; figures 1,3,4 * ---	1,4	
A	FR-A-2 341 292 (REINHOLD WAUER) * page 1, alinéa 1; figures 1,5 * * revendication 1 * ---	1	
A	US-A-2 527 879 (FRIEDMAN) * revendication 1; figures 1,2 * -----	7,10	
DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.5)			
A47F			
<b>Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications</b>			
Lieu de la recherche	Date d'achèvement de la recherche	Examinateur	
LA HAYE	22 Septembre 1993	JONES, C	
<b>CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES</b>			
X : particulièrement pertinent à lui seul	T : théorie ou principe à la base de l'invention		
Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie	E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date		
A : arrière-plan technologique	D : cité dans la demande		
O : divulgation non-écrite	L : cité pour d'autres raisons		
P : document intercalaire	..... & : membre de la même famille, document correspondant		